

Les prisonniers méritent le même accès au traitement pour l'hépatite C

Un prisonnier a-t-il autant le droit aux soins de santé qu'un citoyen lambda ? Si la réponse est oui, et nous pensons que c'est le cas, alors il est urgent de trouver une solution pour les 506 détenus atteints d'une hépatite C - souvent non diagnostiqués - dans nos prisons belges. Ils sont traités autrement que les autres personnes dans notre pays, alors qu'il y a presque 7 fois plus de personnes infectées en détention provisoire ou sous condamnation que dans le reste de la population.

Les prisons sont donc de véritables foyers d'infection de l'hépatite C, qui ne peuvent être dissociés de la consommation de drogues et des mauvaises conditions sanitaires de certains établissements. En effet, le virus se transmet par contact avec du sang contaminé, par exemple lors de l'utilisation partagée de seringues ou de lames de rasoir. C'est ainsi que la chaîne d'infection dans notre pays continue de croître, avec environ 18 000 infections actives aujourd'hui. Il s'agit d'une maladie furtive, dont les conséquences ne se manifestent qu'à long terme sous la forme d'une cirrhose du foie et éventuellement d'un cancer du foie. Chaque année, 300 personnes meurent de cette maladie dans notre pays.

Des traitements efficaces étant disponibles, le défi consiste avant tout à détecter les personnes infectées au sein des groupes cibles où la maladie est la plus répandue. Pour pouvoir espérer éradiquer l'hépatite C dans la population carcérale, nous devrions trouver et traiter au moins 70 patients chaque année. Les prisons sont par excellence des lieux où le moment du dépistage peut être clairement établi, à savoir au début de la détention (y compris au début de la détention provisoire) et à la fin. Pour cela, on utilise de préférence des tests sanguins, comme cela se fait déjà aujourd'hui avec des résultats probants, entre autres dans la prison de Lantin. Si cela s'avère trop compliqué, des tests rapides d'orientation diagnostique sont également disponibles. Ceux-ci sont déjà systématiquement effectués dans les Centres de Psychiatrie Légale d'Anvers et de Gand.

Mais les traitements eux-mêmes posent aussi des problèmes. Les budgets alloués, les règles d'accès aux traitements et les critères de remboursement sont différents pour les personnes en prison et pour celles qui relèvent du système INAMI. De plus, les actions menées diffèrent parfois d'une prison à l'autre. Nous saluons le fait que le SPF Justice donnera la priorité au traitement de l'hépatite C dans les prisons, mais cela ne sera pas suffisant. Par exemple, les prisonniers en détention provisoire n'ont pas les mêmes droits en matière de dépistage et de traitement que les prisonniers condamnés. Il y a donc encore du chemin à parcourir.

Au niveau institutionnel, un certain nombre d'obstacles pourraient déjà être levés en transférant la responsabilité des soins de santé dans les prisons du SPF Justice au SPF Santé Publique. En intégrant les détenus et les suspects dans le système de santé global (INAMI, mutuelles de santé, etc.), les infections par le VHC pourront être mieux détectées et traitées plus rapidement et plus efficacement. Les détenus et les prévenus bénéficieraient alors d'un système de soins équivalent, que ce soit en prison ou après leur libération, et d'un suivi coordonné, y compris après leur libération.

En 2016, notre pays s'est engagé auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé à éliminer l'hépatite C d'ici 2030. Il nous reste 8 ans pour atteindre cet objectif - encore réalisable -, mais nous devons pour cela continuer à prendre des mesures cohérentes pour détecter et traiter les infections. En tant que Coalition Belge contre le VHC, nous sommes très heureux de constater que nous sommes désormais entendus à tous les niveaux politiques et que des progrès sont réalisés. Il s'agit maintenant pour chacun d'entre nous de continuer le combat pour briser cette chaîne d'infection et d'aboutir de manière historique à l'éradication de l'hépatite C.

Dr. Jean-Pierre Mulkay, CHU Saint-Pierre
Dr. Stefan Bourgeois, ZNA Antwerp

Au nom de la Coalition belge contre le VHC :

Dr Stefan Bourgeois (ZNA), Dr Christian Brixko (CHR de la Citadelle et service médical pénitentiaire), Dr Pierre Deltenre (Clinique Saint-Luc Bouge), Dr Françoise Desselle (CHC Liège), Dr. Anja Geerts (UZ Gent), Dr Frans Govaerts (Domus Medica), Marion Guémas (I.Care asbl), Dr Philippe Langlet (Groupe hospitalier CHIREC), Dr Luc Lasser (CHU Brugmann), Griet Maertens (Free Clinic Antwerpen), Dr Lise Meunier (CHU Meunier) (CHU Brugmann). Lise Meunier (CHU Saint-Pierre), Dr Christophe Moreno (Hôpital Universitaire Erasme), Dr Jean-Pierre Mulkay (CHU Saint-Pierre), Dr Frederik Nevens (UZ Leuven), Dr Geert Robaeys (Ziekenhuis Oost-Limburg, UHasselt, UZ Leuven), Dr Pierre Van Damme (Universiteit Antwerpen), Dr Roel Van Giel (Domus Medica), Dr Thomas Vanwollegem (UZ Antwerpen), Dr Wim Verlinden (AZ Nikolaas), Tessa Windelinckx (Free Clinic Antwerpen).